

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté de Monsieur le Préfet des Yvelines du 19 décembre 2018, il est prescrit une enquête publique concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Carré de Réunion. Elle se déroulera du **24 janvier au 25 février 2019 inclus**.

Cette enquête publique ayant lieu dans 55 communes du département des Yvelines, **dont Saint-Cyr-l'Ecole**, porte « ... *sur la demande d'autorisation présentée au titre de la loi sur l'eau par le syndicat HYDREAULYS sis 12, rue Mansart 78000 Versailles, concernant le projet d'épandage des boues de la station d'épuration de Carré de Réunion sise CD7, avenue de Villepreux 78210 Saint-Cyr-l'Ecole* ».

Une commission d'enquête présidée par M. Jean CULDAUT, architecte urbaniste, a été désignée par le Tribunal Administratif de Versailles le 5 décembre 2018.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation en format papier (étude d'incidence environnementale et registre d'enquête) déposé dans les mairies de Blaru, Longnes, Perdreauxville, Hargeville, Condé-sur-Vesgre, Hermeray et Saint-Cyr-l'Ecole, communes désignées comme lieux d'enquête, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces observations pourront aussi être adressées par écrit au président de la commission d'enquête, à l'attention de M. Jean CULDAUT, à la mairie de Saint-Cyr-l'Ecole, Square de l'Hôtel de Ville, BP n° 106, 78211 SAINT-CYR-L'ECOLE CEDEX, siège de l'enquête, avant la date de clôture de celle-ci fixée au 25 février 2019 et seront annexées au registre d'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre électronique sera disponible (adresse : <http://epandage-reunion-hydraulys.enquetepublique.net/>) et les observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être transmises à l'adresse électronique suivante : epandage-reunion-hydraulys@enquetepublique.net

Le dossier est également accessible à la préfecture des Yvelines, direction de la réglementation et des élections, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques et sur le site internet des services de l'Etat dans les Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau . Le dossier sera consultable sur un poste informatique au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1, avenue de l'Europe, Versailles) du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

Un dossier simplifié en format papier et un CD Rom comportant la totalité du dossier d'enquête seront à la disposition du public dans les autres communes du périmètre du plan d'épandage non désignées comme lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque mairie.

Les informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : Mme Sandrine MESSAGER – Ingénieur assainissement – HYDREAULYS – 12, rue Mansart – 78000 Versailles (tél. 01 39 23 22 67 et adresse électronique : s.messenger@etaso.fr).

Les personnes désirant communiquer leurs observations seront reçues par un membre de la commission d'enquête lors des permanences qu'il assurera dans les mairies figurant dans le tableau ci-après, aux dates et heures indiquées :

Saint-Cyr-l'Ecole siège de l'enquête – permanences en mairie, square de l'Hôtel de Ville	jeudi samedi lundi	24 janvier 2019 16 février 2019 25 février 2019	17 h à 20 h 9h à 12h 14h à 17h15
Blaru 8, rue de Vernon - 78270	lundi vendredi	4 février 2019 22 février 2019	14h à 17h 9h à 12h
Longnes 2, rue des Tourelles - 78980	jeudi vendredi	24 janvier 2019 22 février 2019	14 h à 17h 14h à 17h
Perdreauville 1, rue des Ecoles - 78200	mardi mardi	5 février 2019 19 février 2019	15h à 18h 14h à 17h
Hargeville Place de l'Eglise -78790	samedi mardi	9 février 2019 19 février 2019	9h à 12h 9h à 12h
Condé-sur-Vesgre 367, rue de la Vesgre - 78113	mercredi mercredi	6 février 2019 20 février 2019	9h à 12h 9h à 12h
Hermeray 4, rue de la Mairie - 78125	mercredi mercredi	30 janvier 2019 13 février 2019	16h à 19h 16h à 19h

Après la transmission à Monsieur le Préfet des Yvelines par la commission d'enquête de l'ensemble du dossier de l'enquête comportant notamment le rapport et les conclusions motivées du président de ladite commission, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture, dans les mairies concernées, aux jours et heures normaux d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans les Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau

A l'issue de la procédure, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le Préfet des Yvelines se prononcera par arrêté sur la demande d'autorisation du projet envisagé par le syndicat HYDREAULYS.